

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2022

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 AOÛT 2022

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 14
Annexes - résultats détaillés	15 - 18

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC, qui comprennent le bilan au 31 août 2022 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC au 31 août 2022, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL INC
ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹
Montréal, le 1er novembre 2022

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 129449

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Fonctionnement (annexe A)	310 814	371 302
Affiliation (annexe B)	85 218	78 057
Vie démocratique (annexe C)	-	-
Développement (annexe D)	10 935	3 120
Compétitions (annexe E)	133 571	54 316
Excellence (annexe F)	225 085	270 879
Placements Sports & Loisirs (note 8) & (annexe G)	4 071	26 196
	<u>769 694</u>	<u>803 870</u>
CHARGES		
Fonctionnement (annexe A)	371 232	420 142
Affiliation (annexe B)	-	-
Vie démocratique (annexe C)	14 437	7 472
Développement (annexe D)	19 820	7 835
Compétitions (annexe E)	46 846	11 635
Excellence (annexe F)	309 593	248 388
Placements Sports & Loisirs (note 8) & (annexe G)	4 071	26 196
	<u>765 999</u>	<u>721 668</u>
	<u>3 695</u>	<u>82 202</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

	2022					2021	
	Investi en immobi- lisations	Affectés au programme Placements Sports & Loisirs	Affecté - Excellence	Affectation d'origine interne	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	1 080	-	86 055	82 202	209 287	378 624	296 422
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(215)	-	-	-	3 910	3 695	82 202
Acquisition d'immobilisations	-	-	-	-	-	-	-
Affectation au programme Placements Sports & Loisirs (note 8) & (annexe G)	-	4 071	-	-	(4 071)	-	-
Affectation au programme Placements Sports & Loisirs (note 8) & (annexe G)	-	(4 071)	-	-	4 071	-	-
Affectation d'origine interne (note 11)	-	-	-	-	-	-	-
SOLDE À LA FIN	<u>865</u>	<u>-</u>	<u>86 055</u>	<u>82 202</u>	<u>213 197</u>	<u>382 319</u>	<u>378 624</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC

BILAN

AU 31 AOÛT 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	112 362	82 499
Placements (note 3)	40 618	25 529
Débiteurs (note 4)	210 854	419 777
Frais payés d'avance	<u>12 042</u>	<u>9 549</u>
	375 876	537 354
PLACEMENTS (note 3)	60 000	75 000
IMMOBILISATIONS (note 5)	<u>865</u>	<u>1 080</u>
	<u>60 865</u>	<u>76 080</u>
	<u><u>436 741</u></u>	<u><u>613 434</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs (note 7)	<u>14 422</u>	<u>194 810</u>
	<u>14 422</u>	<u>194 810</u>
DETTE À LONG TERME (note 6)	<u>40 000</u>	<u>40 000</u>
	<u>54 422</u>	<u>234 810</u>
ACTIF NET		
AFFECTÉ - EXCELLENCE	86 055	86 055
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	865	1 080
AFFECTÉS AU PROGRAMME PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS	-	-
AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE (note 9)	82 202	82 202
NON AFFECTÉ	<u>213 197</u>	<u>209 287</u>
	<u>382 319</u>	<u>378 624</u>
	<u><u>436 741</u></u>	<u><u>613 434</u></u>

APPROUVÉ

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	3 695	82 202
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	215	270
	<u>3 910</u>	<u>82 472</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	208 923	(258 813)
Frais payés d'avance	(2 493)	(7 077)
Créditeurs	(180 388)	142 966
Revenus perçus d'avance	-	-
Apports reportés	-	(11 500)
	<u>26 042</u>	<u>(134 424)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>29 952</u>	<u>(51 952)</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Variation des placements et flux de trésorerie liés aux activités	<u>(89)</u>	611
	<u>(89)</u>	611
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>29 863</u>	<u>(51 341)</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>82 499</u>	<u>133 840</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>112 362</u></u>	<u><u>82 499</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2022

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La FÉDÉRATION DE NAGE SYNCHRONISÉE DU QUÉBEC est un organisme à but non lucratif, constitué selon la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec le 13 janvier 1981. Il est exempté de l'impôt sur le revenu. Le 21 février 2019, la fédération a changé de nom pour NATATION ARTISTIQUE QUÉBEC.

Ses objets sont les suivants :

Promouvoir, enseigner, développer, encourager et perfectionner la nage artistique par tous les moyens sous réserve de la Loi de l'enseignement privé et des règlements adoptés sous son autorité;

Établir des structures et la réglementation relatives à la pratique de la natation artistique au Québec afin de promouvoir des règles uniformes;

Promouvoir l'établissement et l'organisation de clubs de natation artistique dans les différentes régions du Québec;

Regrouper les personnes intéressées à la pratique de natation artistique et les représentants des clubs de natation artistique au Québec;

Stimuler l'intérêt public afin d'obtenir des installations convenables, des conditions adéquates et des instructeurs compétents pour enseigner et développer la nage synchronisée;

Régir la nage artistique amateur sous sa juridiction et sévir contre toute infraction pouvant y être commise.

Organiser et offrir des cours, tenir des conférences, des assemblées et des camps d'entraînement afin de promouvoir et atteindre les objectifs de la personne morale;

Intervenir auprès de tout organisme ou gouvernement local, provincial ou fédéral afin d'obtenir tout avantage susceptible d'améliorer la pratique de la natation artistique au Québec et défendre les intérêts de la personne morale et de ses membres;

Demander, accepter, recevoir et acquérir par voie de transfert, donation ou souscription, cotisations ou autrement, de l'argent ou des biens afin de promouvoir et réaliser les objets de la personne morale;

La personne morale exercera ses opérations sans gain pécuniaire pour ses membres et tous ses revenus ou profits seront employés à favoriser l'accomplissement de ses objets.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Affiliations, compétitions et développement

Les produits provenant des affiliations, compétitions et développement sont comptabilisés sur la période couverte par ces derniers.

Écussons, programmes et matériel

Les ventes d'écussons, de programmes et de matériel sont constatées lorsque le client prend possession du bien.

Formation, séminaires provinciaux et camps d'été

Les produits de formation et séminaires provinciaux sont constatés lorsque les cours ont lieu.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Équipements	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	20 %

Actif net affecté à l'excellence

Cette réserve a été mise en place pour assurer le développement de l'élite nationale. L'organisme ne peut utiliser ces fonds de réserve à d'autres fins sans l'autorisation préalable du conseil d'administration.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des placements et des débiteurs. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

3- PLACEMENTS

	2022	2021
	\$	\$
Épargne rachetable	25 618	25 529
Dépôt à terme, 1,65% (1,50% en 2021) échéant le 22 novembre 2022	15 000	15 000
Dépôt à terme, 0,90 % (0,90 % en 2021) échéant le 22 novembre 2025	60 000	60 000
	100 618	100 529
Portion à court terme	40 618	25 529
	<u>60 000</u>	<u>75 000</u>

4- DÉBITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Subvention à recevoir	106 483	346 346
Comptes clients	18 092	3 289
Taxes à la consommation	86 279	70 142
	<u>210 854</u>	<u>419 777</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2022

5- IMMOBILISATIONS

	2022		2021	
	Coût	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipements	14 780	14 088	692	865
Équipement informatique	15 662	15 489	173	215
	30 442	29 577	865	1 080

6- DETTE À LONG TERME

Dans le cadre du programme fédéral aux petites entreprises et aux organismes à but non lucratif et afin de couvrir leurs coûts d'exploitation pendant la période du COVID 19, où leurs revenus ont été temporairement réduits, l'organisme a obtenu un prêt de 40 000 \$ sans intérêt jusqu'au 31 décembre 2023 avec la possibilité d'effectuer des versements en capital.

Si un montant de 30 000\$ est remboursé d'ici le 31 décembre 2023, le prêt sera réputé être payé en totalité.

Si le solde du prêt est plus de 10 000 \$ au 1er janvier 2023, l'organisme a le choix entre établir les modalités de remboursement sur 36 mois (capital + intérêts) ou garder le prêt avec la modalité des intérêts seulement. Le taux d'intérêt sera alors de 5%. Le prêt devra être remboursé au plus tard le 31 décembre 2025.

7- CRÉDITEURS

	2022	2021
	\$	\$
Fournisseurs	10 137	35 521
Engagement d'entraîneurs	-	155 000
Salaires et vacances à payer	118	4 289
Frais courus	4 167	-
	14 422	194 810

8- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS

L'organisme a cédé 20 % des dons admissibles à Placements Sports & Loisirs ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal jusqu'en 2020. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Depuis 2020, la gestion du programme est sous la responsabilité du RLSQ et c'est au nouveau gestionnaire de fonds, Desjardins Gestion de patrimoine, que ces mêmes pourcentages des dons admissibles et de l'appariement annuel sont investis. Au 31 août 2022, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 43 235 \$ (56 496 \$ en 2021) et la somme du capital investi chez Desjardins Gestion de patrimoine totalise 10 425 \$.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 AOÛT 2022

8- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS suite)

	Dons admissibles	Appariements (220%)	Total	Fondation du Grand-Montréal (20%) (note3)
AN 1- 31 aout 2012	-	-	-	-
AN 2- 31 aout 2013	-	-	-	-
AN 3- 31 aout 2014	-	-	-	-
AN 4- 31 aout 2015	-	-	-	-
AN 5- 31 mars 2016	16 485	36 267	52 752	10 550
AN 6- 31 août 2018	6 493	14 285	20 778	4 156
AN 7- 31 août 2019	30 965	58 816	89 781	19 410
AN 8- 31 août 2020	16 151	33 917	50 068	10 014
AN 9- 31 août 2021	13 005	27 311 (*)	40 316	8 063
AN 10- 31 août 2022	867	3 121	3 988	798
	<u>83 966</u>	<u>173 716</u>	<u>257 682</u>	<u>52 990</u>

(*) le taux d'appariement est de 360 %.

9- AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

En date du 10 novembre 2021, le conseil d'administration a résolu d'affecter un montant de 82 202 \$ comme suit :

20 000\$ au processus de divulgation volontaire dans le cadre de l'exercice de conformité financière avec Revenu Québec;

40 000\$ affectés à un placement;

et 15 000 \$ à la couverture des frais reliés aux révisions des règlements et politiques dans le cadre de l'exercice de conformité avec le Code de gouvernance des OBNL québécois de sport et de loisir.

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

10- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

ANNEXE A- PRODUITS ET CHARGES DE FONCTIONNEMENT	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subvention ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport - Programme de soutien aux fédérations sportives québécoises	296 078	86 274
Subvention salariale d'urgence	2 527	181 493
Subvention - PACME	-	27 295
Fonds d'urgence COVID	-	63 264
Revenus d'intérêts	1 306	1 442
Promotion marketing	-	(194)
Revenus divers	9 135	9 400
Autres subventions	1 768	2 328
	<u>310 814</u>	<u>371 302</u>
CHARGES		
Assurance fédération	12 264	17 755
Honoraires professionnels	72 602	44 365
Fournitures de bureau	16 898	16 461
Frais de téléphone	3 613	1 139
Intérêts et frais bancaires	251	90
Frais administratifs	613	906
Formation du personnel	733	9 264
Amortissement de l'exercice	215	269
Divers	655	15 339
Promotion - marketing - publicité	5 224	15 558
ACHATS-EPING,C.POINT, POLO, BALISE	1 340	2 472
Taxes	-	36
	<u>113 098</u>	<u>123 654</u>
Masse salariale	258 134	296 488
	<u>371 232</u>	<u>420 142</u>
	<u>(60 418)</u>	<u>(48 840)</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

ANNEXE B- PRODUITS ET CHARGES D'AFFILIATION

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Affiliations clubs	21 975	15 987
Affiliations athlètes	51 533	51 454
Entraîneurs	10 935	9 716
Officiels/Bénévoles	775	900
	<u>85 218</u>	<u>78 057</u>
CHARGES		
Affiliations - Entraîneurs	-	-
Affiliations - Officiels/Bénévoles	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
	<u>85 218</u>	<u>78 057</u>

ANNEXE C- PRODUITS ET CHARGES DE VIE DÉMOCRATIQUE

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
SOCAN	-	-
AGA/Congrès FNSQ	-	-
	<u>-</u>	<u>-</u>
CHARGES		
Adhésions - Fondations	1 135	2 493
Conseil d'administration	1 123	63
Représentation/événements spéciaux	9 603	1 783
AGA/Congrès FNSQ	2 576	3 133
	<u>14 437</u>	<u>7 472</u>
	<u>(14 437)</u>	<u>(7 472)</u>

ANNEXE D- PRODUITS ET CHARGES DE DEVELOPPEMENT

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Cours entraîneurs, juges, titulaires	10 935	3 120
	<u>10 935</u>	<u>3 120</u>
CHARGES		
Cours entraîneurs , juges et titulaires	10 449	6 456
Subvention INS	7 032	1 379
Remboursement frais formation entraîneurs	2 339	-
	<u>19 820</u>	<u>7 835</u>
	<u>(8 885)</u>	<u>(4 715)</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

ANNEXE E- PRODUITS ET CHARGES DE COMPÉTITIONS	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Club hôte	3 901	5 083
Inscription - réseau provincial	47 576	11 837
Pénalités - réseau provincial	7 095	190
Surcharge athlètes - Provincial	26 914	5 184
Inscriptions Performance	40 403	20 298
Autres revenus de compétition	3 515	11 724
INS	4 167	-
	<u>133 571</u>	<u>54 316</u>
CHARGES		
Frais - club hôte	14 448	325
Équipe de compétition FNSQ	13 035	9 435
Frais officiels - réseau provincial	543	-
Frais officiels - performance	2 532	-
Dépenses projet PAF	1 263	-
Autres frais de compétition	15 025	1 875
	<u>46 846</u>	<u>11 635</u>
	<u>86 725</u>	<u>42 681</u>

ANNEXE F- PRODUITS ET CHARGES DE L'EXCELLENCE	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions	199 588	270 879
Équipe QC compétition et camp	25 497	-
	<u>225 085</u>	<u>270 879</u>
CHARGES		
Évènements spéciaux	-	67 072
UPE dépenses	139 551	-
Équipe Québec, camp junior et diverses équipes	170 042	181 316
	<u>309 593</u>	<u>248 388</u>
	<u>(84 508)</u>	<u>22 491</u>

NATATION ARTISTIQUE DU QUÉBEC
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2022

ANNEXE G- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Dons admissibles	867	13 005
Appariements	1 804	12 231
Intérêts distribués	1 400	960
	4 071	26 196
CHARGES		
Sous-traitant tournée dans l'eau	-	-
Salaires	4 071	26 196
	4 071	26 196
	-	-